

Monsieur le Directeur-adjoint de la DDTM, Monsieur le Vice-président de la Fédération Nationale des ASCE, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers adhérents, chers amis.

Au nom du comité directeur, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée générale ordinaire.

Une nouvelle fois, notre assemblée générale qui devait se dérouler en avril a été reportée ce 21 octobre. Une nouvelle fois la COVID 19 en a décidé autrement.

Un contexte particulier. Une assemblée générale relatant l'exercice 2020 et son projet 2021 alors que nous sommes au 4^e trimestre de cette année 2021.

Avant de poursuivre, nous exprimons à tous nos adhérents, et de manière plus générale, à l'ensemble de notre communauté de travail et leur famille, une pensée solidaire et bienveillante en souhaitant qu'aucun d'entre vous n'ait été touché de près par cette maladie.

O
o o

Notre association se porte bien malgré ce que nous venons de traverser, tant du point de vue financier que du nombre d'adhérents qui est stable, autour de 730.

Si pendant plusieurs années j'ai évoqué ici, à cette tribune, les difficultés à pourvoir les postes vacants au comité directeur, et bien, une nouvelle personne avait décidé de nous rejoindre afin de porter le nombre d'élus à 19 pour 21 membres possibles. Malheureusement pour notre ASCE, sa candidature à la mutation a été retenue. Je souhaite à Florent une bonne continuation dans son parcours professionnel et associatif au sein du département de la Charente.

D'une manière générale, pour cette implication dans notre mouvement, je me dois d'exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui œuvrent, en nombre limité, qu'ils soient élus ou bénévoles, tous impliqués pour assurer le bon fonctionnement de notre association.

L'année 2020, comme vous le savez, a été bien compliquée pour nous tous tant du point de vue individuel avec la perte de nos libertés, que du point de vue organisationnel de notre association.

Nous avons prévu un programme d'activités aussi dense qu'habituellement, mais la pandémie est entrée dans nos vies, nous obligeant à modifier nos habitudes. Seule la galette des actifs libérés en début janvier a eu lieu et l'activité ponton a été maintenue. Toutes les autres activités ont été annulées, qu'elles soient départementales, régionales ou nationales. Le congrès de la FNASCE à Beaune, quant à lui, a été reporté au mois d'octobre suivant un protocole sanitaire strict.

En quasi absence de rapport d'activités à vous relater pour cette année 2020, nous avons convenu de vous présenter le rapport d'activités 2019 qui a été projeté lors de l'assemblée générale de l'année dernière, ici même, en présentiel. Compte tenu des mesures de restriction sanitaire, nous étions seulement 20 personnes à cette assemblée générale et il nous semble opportun de vous le diffuser.

S'agissant de l'activité unités d'accueil, entre le 17 mars et le 11 mai, période de confinement et de dé-confinement progressifs et jusqu'au 12 juin, toutes les réservations d'unités d'accueil ont été annulées. Elles ont fait l'objet d'un remboursement aux séjournants, de la part de l'ASCE 17, sans justificatif.

Pour ce qui concerne les réservations des mois de juillet et août, elles ont toutes été honorées dans le respect d'un protocole sanitaire mis en place par la Fédération et l'ASCE 17, notamment par un nettoyage renforcé des logements, qui faisait appel au civisme et à la responsabilité individuelle de chacun. Le protocole a bien été respecté, nous n'avons pas eu de retour négatif de la part des occupants.

Aussi, les mois de septembre, octobre et les vacances de la Toussaint, ont disposé d'un excellent taux de remplissage.

L'activité du ponton de pêche au carrelet a été maintenue dans les mêmes conditions protocolaires.

Les difficultés que nous avons rencontrées pendant et à la suite du confinement, ont une répercussion non négligeable, vous vous en doutez, sur notre fonctionnement, notamment financier. Le bilan de cette année 2020, vous sera présenté en fin de matinée par notre commissaire aux comptes.

Au demeurant, le nombre de semaines de désistement se porte à 122 séjours qui je le rappelle, ont tous été remboursés. La perte financière engendrée, pendant cette période par l'ASCE 17, s'élève à 48 630 €.

Je tiens à remercier Madame la Présidente de la FNASCE et son comité directeur fédéral de l'aide financière apportée aux ASCE pour compenser les annulations et reports de séjours. Le montant global alloué à l'ensemble des ASCE éligibles à cette aide est de 82 461 €, constitué d'un fonds composé d'une aide exceptionnelle du Ministère, ainsi que de fonds propres et de fonds de l'action sociale de la FNASCE.

Le montant de la compensation qui a été versé à l'ASCE 17 est de 11 314 €.

Rui, notre agent d'entretien du bâtiment a donné entière satisfaction pendant son année en CDD et c'est tout logiquement que le comité directeur a voté favorablement la consolidation de son poste en CDI, intervenue au 1^{er} janvier 2020.

Félicitations à Rui pour son dévouement pendant toute cette période difficile.

En 2020, Didier a fait valoir ses droits à la retraite et il a souhaité ne plus s'occuper de la gestion des UA. Je tiens à le remercier, une nouvelle fois, pour son engagement pendant près de 25 années.

Le témoin a été transmis à Jean-Philippe, nouveau gestionnaire au 1^{er} février 2020 et quelques semaines plus tard, la COVID 19 s'est invitée.

Pendant cette période, les deux employés de l'ASCE accompagnés par Jean-Philippe ont poursuivi leurs missions, en télétravail pour Christelle à la gestion administrative des contrats des unités d'accueil, et Rui sur le terrain pour l'entretien des logements en préparation de la réouverture des UA dès la levée des restrictions.

Une année extrêmement compliquée pour l'équipe gestionnaire des UA que je tiens à remercier pour leur engagement.

O
o o

Je m'attache à vous parler chaque année des conventions qui nous lient avec les services.

Depuis 2006, la sauvegarde du patrimoine social immobilier de l'État a toujours été l'une des priorités de la Fédération. Le projet a enfin abouti en 2019 avec la validation de la Direction de l'Immobilier de l'État, de la convention de mise à disposition.

Elle contient quelques avancées très significatives :

- L'application sur une durée de 9 ans. Souvenez-vous, pour plusieurs logements dont Port-des-Barques, la durée était de seulement 1 an.
- L'absence de redevance à acquitter, les autorisations sont délivrées à titre gratuit. En contrepartie, nous devons assumer les travaux dévolus au locataire et au propriétaire.

Localement, la convention de mise à disposition des unités d'accueil a été signée entre la DDTM et notre ASCE le 2 septembre 2019. Elle prend fin le 31 décembre 2026 ce qui nous permet d'entrevoir avec sérénité l'avenir.

Il reste à intégrer par avenant les deux biens situés sur le domaine public maritime que sont les Portes-en-Ré et Saint-Denis-d'Oléron. C'est en cours avec les services de la Préfecture.

La convention locale vient d'être signée par le Directeur, le 30 septembre dernier. Elle intègre, nominativement Jean-Philippe, au poste de gestionnaire des unités d'accueil par la prise en compte d'un temps aménagé pour l'ASCE de 30 %.

Pour ce qui concerne les logements de la DIRM SA, les échanges avec le service durent depuis 2 ans. Je peux vous annoncer par anticipation, que la convention a été signée le 14 avril 2021, son échéance est prévue le 31 décembre 2026.

O
o o

En résumé et d'une manière générale, réaffirmer notre volonté de proposer des temps associatifs à tous nos adhérents.

- Depuis toujours et encore plus maintenant, dans le domaine de l'entraide pour les plus démunis et leur famille, je pense aux avances remboursables, aux aides financières pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle d'un enfant, aux aides pour les séjours pour tous ainsi qu'aux demandes de séjours familiaux gratuits.
- Dans le domaine du sport pour aider financièrement nos adhérents à participer aux rencontres locales, régionales et nationales.
- Dans le domaine de la culture, pour un accès diversifié et pour tous.
- Dans le domaine de la gestion des unités d'accueil, partir sur un bon pied avec une nouvelle collaboratrice.
- Réussir un bel arbre de Noël en partenariat avec le CLAS.
- Reconquérir nos adhérents qui n'ont pas renouvelé leur adhésion pendant cette crise sanitaire.

O
o o

Je tiens à conclure ce rapport moral en vous remerciant de votre fidélité et de votre confiance. Je remercie tous les acteurs de l'association, les membres du comité directeur et les salariés pour leur investissement quotidien, notre Direction, les correspondants des services, les bénévoles pour leur aide dans les unités d'accueil et l'entretien du ponton, ainsi que les adhérents et les partenaires qui ont permis cette année encore, malgré toutes les difficultés, de poursuivre notre engagement.

Dans ce contexte, afin de ne pas obérer le futur, nous devons nous adapter au changement, nous avons su le faire, nous avons cette capacité d'adaptation.

Ensemble poursuivons notre action pour construire ce nouvel avenir.

Merci de votre attention.

Le Président
Jacky MOUSSET